

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 novembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 034

Contrat d'un collaborateur de groupe d'élus

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **034**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de fixer la rémunération brute mensuelle de l'emploi affecté au Groupe Rassemblement National à 2 600,00 € sur la base de 35 heures hebdomadaires ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat d'engagement correspondant dont le détail figure en annexe au rapport du Président, et qui prendra effet le 1er décembre 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX